

CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance



L'apprentissage, un pari d'avenir



Publics

Tout public



Durée

525 heures réparties sur 1 an de formation en apprentissage



Effectif

Groupe de 14 personnes par session de formation



Contact

Sobhi Briki

07.86.10.22.00

sobhi.briki@ac-montpellier.fr

Carole Dupayage

06.74.06.81.17

carole.dupayage@ac-montpellier.fr

Hélène BENAZET

04.48.64.65.60

cfa.en11-66@ac-montpellier.fr



Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité. L'autorité responsable de cette certification est le Ministère de l'Education Nationale. La référence réglementaire est l'arrêté du 18 août 2011 portant création et fixant les conditions de délivrance du CAP AEPE de niveau 5, inscrit au RNCP.

La formation proposée prépare les apprentis à la certification complète. Le CAP AEPE est composé de 3 blocs de compétences.

La validité des blocs de compétences est illimitée dans le temps.

Bloc 1: EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant

Bloc 2: EP2 - Exercer son activité en accueil collectif

Bloc 3: EP3 - Exercer son activité en accueil individuel

La formation en milieu professionnel se déroule auprès d'enfants au sein d'établissements dans les secteurs identifiés du référentiel d'activités professionnelles en milieu **collectif** et **individuel**.

L'alternance centre / entreprise repose sur une dynamique, complétée par des phases de retours d'expériences. Les activités et compétences développées en situation de travail sont réinvesties en situation d'apprentissage pour favoriser l'interaction centre / entreprise et permettre aux apprenants de bénéficier de progressions individualisées.

Que m'apporte ce CAP ?

Le titulaire du CAP AEPE est un **professionnel de la petite enfance** qui peut exercer son activité aussi bien en milieu collectif qu'à domicile (particulier)



Programme des enseignements

Cette formation se déroule en contrat d'apprentissage suivant une alternance 14 jours en centre / 14 jours en entreprise.

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	
Le cadre juridique EP2	36h
L'enfant EP2	18h
Communication	18h
Soins d'hygiène et de confort	36h
Biologie Microbiologie	36h
Techniques socio éducatives	36h
Accompagner le développement du jeune enfant	36h
Exercer son activité en accueil collectif et individuel	180h
Français - Histoire / Géographie EG1	72h
Mathématiques - Sciences physiques et chimiques EG2	72h
Prévention santé environnement (PSE)	36h
Prévention des risques professionnels	14h
Ecocitoyenneté	14h
Accompagnement projet / Dynamique emploi	26h

Total de **35h** / semaine

Débouchés

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle:

- En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE): multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants...
- En école maternelle
- En accueil collectif de mineurs (ACM)
- A son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale)
- En maison d'assistants maternels (MAM)
- Au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)

Poursuite d'études

Mention Complémentaire aide à domicile, Titre Professionnel ADVF, ...

Exemple de métiers

Assistant(e) maternel...

Lieu de formation:
Lycée Pablo Picasso - Perpignan